



**HAL**  
open science

## Enquête sur la généalogie du programme "prairies riches en espèces" du Bade-Wurtemberg (République Fédérale d'Allemagne)

Christine C. de Sainte Marie, Philippe Mestelan

### ► To cite this version:

Christine C. de Sainte Marie, Philippe Mestelan. Enquête sur la généalogie du programme "prairies riches en espèces" du Bade-Wurtemberg (République Fédérale d'Allemagne). 2006. hal-02816765

**HAL Id: hal-02816765**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02816765>**

Submitted on 6 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Programme de recherche 2005-2007



## Quelle articulation entre économie de l'élevage et économie de la biodiversité ?

**Enquête sur la généalogie du programme  
« prairies riches en espèces » du Bade-Wurtemberg  
(République Fédérale d'Allemagne)**



Christine de Sainte Marie, agro-économiste  
INRA, Unité d'Ecodéveloppement, Avignon

Philippe Mestelan, Chargé de mission Natura 2000  
PNR du Massif des Bauges

Septembre 2006

## Objectif de la mission

L'Institut für Agrarökologie und Biodiversität (IFAB) est un institut privé dont l'activité est celle d'un bureau d'études. Situé dans la banlieue universitaire de Mannheim, il emploie 4 permanents. Il intervient comme expert et consultant auprès du Ministère de l'Agriculture du Bade-Wurtemberg, de Berlin et du Ministère fédéral. L'IFAB a une expérience de plus de 10 ans de coopération avec le Ministère et ses institutions de recherche. L'IFAB est par ailleurs partenaire d'associations de protection de la nature dont *Naturschutzbund NABU* (Birdlife Allemagne).

Rainer Oppermann, son directeur, est écologue. Son intervention au colloque « *La biodiversité dans l'agriculture demain* » organisé à Paris, en octobre 2005 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux a motivé notre mission à Mannheim. R. Oppermann est un des artisans du programme agri-environnemental du Bade-Wurtemberg (MEKA) pour l'amélioration de la biodiversité des prairies. La démarche originale mise en œuvre dans le cadre du programme MEKA pouvait apporter des éléments de réponse, en terme de méthode, à l'une des difficultés auxquels s'attaque le programme de recherche entre l'INRA et le PNR des Bauges : la caractérisation et la mesure de la qualité écologique de milieux naturels utilisés par l'élevage (alpages, prairies permanentes de fond de vallée et pâtures des pentes). L'articulation entre l'économie de l'élevage et une économie de la biodiversité en émergence suppose, notamment, d'être en mesure d'établir des objectifs en terme de résultat écologique à atteindre par les agriculteurs pour que la richesse en espèces puisse être considérée comme une production anthropique.

La difficulté de la mesure de la qualité écologique des herbages tient à ce que la qualification de ces espaces plus ou moins anthropisés est, d'une certaine manière, prisonnière du travail de typologie basée sur la phytosociologie et du travail de cartographie des milieux, réalisé habitat par habitat (Corine Biotope) qui constitue l'entité sur laquelle doivent porter les mesures de gestion (sites Natura 2000). Ces orientations sont formatées par la directive européenne du même nom : la conservation d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

La notion de « bon état de conservation » d'un habitat permet bien de définir la qualité de ce dernier, mais plusieurs problèmes se posent pour traduire de façon simple et fonctionnelle à l'échelle d'une surface agricole ce « bon état de conservation ». D'une part la phytosociologie, science des habitats naturels, trouve sa limite de validité dans ces milieux agro-pastoraux anthropisés. Les critères de qualité usuels de la phytosociologie (espèces caractéristiques) perdent un peu de leur sens du fait des modifications importantes de la physionomie de la végétation suivant les pratiques agricoles. De plus la cartographie fait très souvent mention de mélanges d'habitat (plusieurs cortèges floristiques typiques d'un habitat s'observent sur une même surface) ou de mosaïques d'habitat (problème d'échelle de cartographie insuffisamment précise pour localiser différents habitats dans une parcelle où ils sont dispersés en « tâche »). Enfin beaucoup d'espaces herbagers (50% environ du territoire du PNR) sont classés par le Parc dans la catégorie « complexe agro-pastoral », pouvant être rapproché d'un type d'habitat (ex. CAP-38.11) faute de pouvoir les qualifier assez précisément d'un point de vue phytosociologique à cause des facteurs anthropiques trop marqués. Cette notion traduit des modifications fortes des habitats naturels liés à des pratiques agricoles, qui rendent impossible la détermination phytosociologique du milieu par les critères usuels, malgré parfois des compositions botaniques riches.

La notion d'agofaciès développée dans les Alpes du Nord apporte des réponses satisfaisantes en terme de conseil de gestion agro-environnementale des prairies. Par contre l'utilisation de cette typologie se heurte au problème de l'articulation avec les classifications écologiques et ne permet pas lier directement un faciès à une qualité écologique mesurable des prairies.

## Synthèse

La région du Bade-Wurtemberg a mis en place un système intégrateur dans lequel l'action environnementale n'est pas cantonnée aux sites Natura 2000. La politique d'écologisation vise le territoire et la production agricoles dans leur ensemble auxquels est assigné un objectif de qualité écologique « basique » et générale.

L'originalité et l'intérêt pour nous de la méthode proposée par R. Oppermann est d'avoir établi un lien entre indicateurs de contrôle et plantes caractéristiques d'habitats (prairies et pelouses naturelles), faciles à reconnaître et à contrôler : des plantes à fleur. Cette méthode permet de sortir d'une approche habitat par habitat, que l'on rencontre rarement à l'état pur dans une prairie agricole, tout en conservant un lien indissociable avec un ou plusieurs habitats en bon état de conservation, garanti par la présence d'espèces –ou de genres – floristiques caractéristiques de ces derniers. Sous réserve de vérification auprès des naturalistes, placer le curseur à 4 plantes indicatrices quel que soit l'habitat correspond à une gestion exigeante écologiquement pour la diversité floristique et faunistique, tout en conservant une valeur fourragère forte. R. Oppermann a construit une valeur « agri-écologique » qui articule conservation de la biodiversité et production agricole.

La méthode d'inspection (transect en 3 tiers) permet d'imaginer la présence de plusieurs types de végétation (y compris plusieurs types d'habitats), du moment qu'on retrouve au moins des plantes caractéristiques d'un habitat. Il peut d'ailleurs y avoir des prairies dégradées ou non typiques, sur une partie du tiers du transect. Ceci permet d'imaginer une gestion « fonctionnelle » des parcelles. Les surfaces contractualisées peuvent, par exemple, intégrer un secteur plat en bas de pente qui permet de tenir des animaux dans les côtes riche en fleurs.

Cette méthode est conçue pour la gestion de prairies et pelouses naturelles riches en espèces, qui ne représentent cependant qu'une partie des enjeux de biodiversité sur les espaces pastoraux et de leur articulation dans le territoire du massif des Bauges.

## **Sommaire :**

### 1 - Généalogie de la MAE « prairie riche en espèces ».

- 1.1. *Le programme agri-environnemental du Land de Bade-Wurtemberg (MEKA)*
- 1.2. *D'obligations de moyens à une obligation résultat en terme de qualité écologique*
- 1.3. *Etablissement du référentiel et de la méthode de contrôle de la mesure « prairies riches en espèces »*

### 2 - Etablissement du référentiel et de la méthode de contrôle de la mesure « prairies riches en espèces»

- 2.1. *Une caractérisation de la qualité écologique qui relie « habitat » d'espèce et espace agricole*
- 2.2. *A quel niveau fixer la barre pour conserver un « bon état de diversité » ?*
- 2.3. *Méthode d'inspection des parcelles*
- 2.4. *Contrats et contrôles : des responsabilités de l'administration*

### 3 -La valorisation de la biodiversité : le concours des prairies fleuries (IFAB)

- 3.1. *Accompagner la mesure « prairie riche en espèces » par un travail d'animation et de communication*
- 3.2. *Les critères d'évaluation : l'invention d'un système de valeur « agri-écologique »*

### 4 - Le prix de la biodiversité.

- 4.1. *Bilan du programme MEKA : payer la biodiversité, pourquoi ?*
- 4.2. *Qui doit payer ? Les suites du concours de prairies fleuries*
- 4.3. *Changer les normes et les modèles de l'excellence professionnelle*

### 5 – Discussion

#### Annexes

##### *Références*

*Extrait du « Guide pour le classement des « prairies riches en espèces », Ministère des espaces champêtres du Bade Wurtemberg » (traduction M. Bourgeois, Inra-Ina-PG)*

# 1. Généalogie de la MAE « prairie riche en espèces ».

## 1.1. Le programme agri-environnemental du Land de Bade-Wurtemberg (MEKA)

Frontalier avec la France et la Suisse, le Land de Bade-Wurtemberg s'étend sur 10% de du territoire de la République fédérale d'Allemagne. Cette région est pionnière en matière d'écologisation. Dès 1992, le Bade-Wurtemberg a mis en œuvre un programme agri-environnemental de grande envergure : le programme MEKA. Celui-ci comprend aujourd'hui près de 30 mesures agri-environnementales (MAE) qui concernent non seulement les surfaces herbagères mais aussi les productions intensives : grandes cultures, vignobles, vergers et maraîchage.

Les contrats sont souscrits pour des parcelles et pour une durée de 5 ans.

Les mesures « prairies » du programme MEKA comprennent :

a) La mesure de base<sup>[1]</sup> (90€/ha), qui limite le chargement à 2 UGB/ha, impose de conserver la surface en prairies et interdit leur drainage. D'autres mesures concernent l'entretien des prairies sur des pentes supérieures à 25 % (100€/ha) et les élevages dont le chargement est inférieur à 0,4 UGB/ha.

b) Des mesures spéciales, qui incitent à remplacer la faucheuse rotative par une barre de coupe classique, moins destructrice pour les amphibiens et les insectes (cf. ouvrage Oppermann & Gujer, 2003, p : 101) ; mesure « fumier non liquide ».

c) La mesure « prairie riche en espèces ». Depuis 2000, les agriculteurs peuvent percevoir, en plus de la mesure de base et éventuellement des mesures spéciales, une prime additionnelle (+ 50€/ha) pour la biodiversité dans les prairies de fauche et les pâturages. Cette mesure s'applique uniquement aux prairies naturelles. Elle a pour originalité de porter sur une **obligation de résultat** en terme de « qualité écologique » et non plus sur des obligations de moyens.

## 1.2. D'obligations de moyens à une obligation résultat en terme de qualité écologique

Au départ de MEKA, la prime était attribuée pour les prairies dont le nombre de coupes était limité à 2 par an. Celle mesure dite « gestion extensive des prairies » n'a donné satisfaction à personne : ni aux agriculteurs, qui auraient du faire une 3<sup>e</sup> coupe les années avec été humide (problème de biomasse) ; ni à l'administration, pour qui un contrôle effectif du nombre de fauches voulait dire 3 ou 4 visites du contrôleur pour chaque prairie ; ni aux associations de protection de la nature <sup>[2]</sup>, pour qui la mesure n'a pas atteint son objectif d'enrayer la diminution de la biodiversité ; ni aux spécialistes de la prairie de l'institut de recherche agronomique du Bade-Wurtemberg.

Tous s'accordaient sur la nécessité de passer d'obligations de moyens à un autre système. L'Etat a alors demandé à ce qu'on lui fasse des propositions ; l'IFAB est intervenu comme consultant.

R. Oppermann a mis au point une mesure basée sur la présence de plantes indicatrices d'habitat qui permet d'attribuer désormais la prime en fonction d'un résultat en terme de qualité écologique. Il a produit un **guide de la mesure « prairie riche en espèces »**, comportant un catalogue photographique des plantes devant être présentes selon le type de prairie, et la méthode pour en contrôler la présence, à l'usage des agriculteurs et des contrôleurs (cf. plaquette « *Artenreiches grünland. Anleitung zur Einstufung von Fläichen für die Förderung im MEKA II* »).

Ce système fonctionne avec succès. Près de 10 000 agriculteurs du Bade-Wurtemberg (12 à 15% des exploitations) ont souscrit à la mesure MEKA II « prairies riches en espèces ». Celle-ci concerne 70 000 ha chaque année et représente 3 ou 5% du budget agri-environnemental du Land. Les contractants sont des exploitations d'élevage intensives ou moins, produisant du lait standard et du bio

[1] Cette mesure de base correspondrait, en France, à la « Prime herbagère agro-environnementale » (PHAE)

[2] dont NABU-BirdLife, l'homologue allemand de la Ligue pour la protection des oiseaux, au nom de laquelle Rainer Oppermann est intervenu en tandem avec un représentant de l'Agence fédérale pour la conservation de la nature au colloque LPO « La biodiversité dans l'agriculture demain », Paris, MEDD, 19 octobre 2005. Ce dernier a présenté la stratégie allemande pour la biodiversité pour laquelle l'expérience du Bade-Wurtemberg a été donnée comme un programme pilote.

(pas de production fromagère sous appellation). Le programme du Bade-Wurtemberg a été repris par la Basse-Saxe, par un Land de l'ouest de l'Allemagne ainsi qu'en Suisse.

## 2. Etablissement du référentiel et de la méthode de contrôle de la mesure « prairies riches en espèces »

Il n'existe pas d'inventaire cartographique des milieux au Bade-Wurtemberg. Pour construire sa grille, l'IFAB a confronté les principales approches utilisées pour caractériser la biodiversité des prairies et des pâturages.

### 2.1. Une caractérisation de la qualité écologique qui relie « habitat » d'espèce et espace agricole

La première de ces approches s'intéressait aux espèces ou genres botaniques (présence/absence) en sélectionnant celles jugées « bonnes » comme plantes indicatrices de la qualité agro-écologique des prairies (critères multiples complexes). Il a vite été estimé qu'une telle liste était difficile à concevoir. Cette méthode a donc été abandonnée.

La seconde, systématique, s'attache aux associations de végétation et aux espèces caractéristiques de ces dernières (phytosociologie). C'est cette approche qu'a finalement retenue R. Oppermann.

Il était tout d'abord important de développer un système à l'échelle du Land et pas simplement pour les régions riches en prairies comme la Forêt noire ou le Jura souabe.

R. Oppermann a ainsi identifié 7 associations (« prairies sèches », « prairies de montagne », « prairies humides »...), qui correspondent à l'« habitat » au sens de la phytosociologie (tableau 1).

**Tableau 1** : relation entre les types de prairies et la nomenclature des habitats

Grünlandtyp	Pflanzensoziologischer Name*	MZ
1. Glatthafer-Talwiesen (2-schnittig)	Arrhenatherion elatioris (W. Koch 1926)	8
2. Salbei-Glatthaferwiesen (1 bis 2-schnittig)	Salvio-Arrhenatheretum (Hundt 1958)	8
3. Goldhafer-Bergwiesen u. -weiden (1 bis 2 Nutzungen)	Polygono-Trisetion (Braun-Blanquet et Tüxen 1943)	10
4. Bärrwurz-Goldhaferwiesen (1 bis 2-schnittig)	Trisetetum, Subassoziation mit Meum athamanticum (Tüxen 1937)	7
5. Kohldistelwiesen und artenreiche Fuchschwanzwiesen (2 bis 3-schnittig)	Cirsio-Polygonetum bistortae (Tüxen in Tüxen et Preisig 1951)	7
6. Dotterblumen-Wiesen (1-2-schnittig)	Calthion palustris (Tüxen 1937)	8
7. Silikat-Magerweiden, Bergweiden (Standweiden)	Nardion (Braun-Blanquet et Jenny 1926, Violion caninae (Schwickerath 1944), Festuco-Cynosuretum nardetosum (Oberdorfer 1957)	7

\* Nomenklatur und Autoren-Namen nach Oberdorfer (1978/83) bzw. Runge (1980)  
MZ = Auffindbare Mindestanzahl der im Katalog genannten Arten

R. Oppermann a systématiquement recherché les espèces caractéristiques de chaque habitat (caractéristiques ou différentielles d'habitat au sens phytosociologique). Il a finalement retenu 28 plantes (cf. tableau 2). Certaines plantes sont décrites par leur genre (*Centaurea sp.*, par exemple) lorsque la reconnaissance du genre suffit à garantir une exigence écologique donnée. Cette simplification rend la reconnaissance des plantes accessible par tout un chacun, car la détermination d'une espèce par rapport à une autre est parfois très délicate ce qui aurait été un frein à la méthode. En

effet, les plantes sélectionnées doivent être facilement reconnaissables par les agriculteurs et les contrôleurs, ce qui est essentiel. De plus, le choix des plantes indicatrices d'une bonne qualité écologique doit également avoir du sens sur le plan de la valeur fourragère des prairies associées. Ces critères de choix l'ont conduit à écarter les graminées, trop difficiles à reconnaître, pour ne retenir que les plantes à fleurs (dicotylédones) parmi lesquelles une espèce relativement commune et bien connue, le *trifolium pratensis* (cf. infra).

**Tableau 2** : Catalogue des 28 plantes indicatrices retenues pour la mesure « prairie riche en espèces »

Tab. 1: Kennarten für die Haupt-Naturräume Deutschlands  
(NW: Nordwestdeutsches Tiefland, NO: Nordostdeutsches Tiefland, ÖM: Östliches Mittelgebirge, WM: Westliches Mittelgebirge, SW: Südwestdeutsches Mittelgebirge, SO: Alpenvorland (incl. Alpen), vgl. auch Abb. 2) (Auszug aus Tabelle von GÜthler & Oppermann 2005).

Arten / Artengruppen	Naturräume Deutschland						
	Gesamt	NW	NO	ÖM	WM	SW	SO
<i>Trifolium pratensis</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Chrysanthemum leucanthemum</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Geranium spec.</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Crepis spec.</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Hier. spec./ Hypochoe. rad./ Leont. spec.</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Campanula spec.</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Tragopogon spec.</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Cirsium oleraceum</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Rhinanthus spec.</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Centaurea spec.</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Polygonum bistorta</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Filipendula ulmaria</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Caltha palustris</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Potentilla erecta</i>	x	x	x	x	x	x	x
<i>Sanguisorba spec.</i>	x		x	x	x	x	x
<i>Hieracium pilosella</i>	x		x	x	x	x	x
<i>Plantago lanceolata</i>	x	x	x	x	x		
<i>Lathyrus pratensis</i> (et al.)	x	x	x	x	x		
<i>Knautia arvensis / Scabiosa spec.</i>	x			x	x	x	x
<i>Cirsium palustre</i>	x	x	x	x	x		
<i>Silene dioica</i> (rot)	x			x	x	x	x
<i>Symphytum spec.</i>	x	x	x		x	x	
<i>Geum rivale</i>	x			x	x	x	x
<i>Primula spec.</i> (gelb)	x			x	x	x	x
<i>Phyteuma spec.</i>	x			x	x	x	x
<i>Achillea millefolium</i> (et al.)	x	x	x	x			
<i>Medicago lupulina</i> u.a. gelbblüt. Klee	x		x	x			x
<i>Ajuga reptans</i>	x	x			x		x
<i>Saxifraga granulata</i>	x		x		x	x	
<i>Salvia pratensis</i>	x				x	x	x
<i>Meum athamanticum</i>	x			x		x	x
<i>Polygala spec.</i>	x			x		x	x
<i>Ranunculus spec.</i> (gelb)	x	x	x				
<i>Vida spec.</i> (alle Arten)	x	x	x				
<i>Lotus spec.</i>	x	x	x				
<i>Myosotis spec.</i>	x	x	x				
<i>Cardamine pratensis</i>	x	x	x				
<i>Rumex acetosella</i>	x		x	x			
<i>Thymus spec.</i>	x					x	x
<i>Euphrasia spec.</i>	x					x	x
<i>Trollius europaea</i>	x					x	x
<i>Anthriscus sylv.</i> -Artengruppe	x	x					
<i>Heracleum sphondylium</i>	x	x					
<i>Galium spec.</i> (weiß)	x	x					
<i>Prunella spec.</i>	x				x		
<i>Lythrum salicaria</i>	x	x					
<b>Anzahl der Kennarten(-gruppen)</b>	<b>47</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

Source : Oppermann R., 2006. *Ergebnisorientierte Honorierung artenreichen Grünlands in Deutschland – Übersicht und Ausblick*

Le système a été conçu de sorte à avoir au moins 6 plantes indicatrices que l'on puisse retrouver pour chaque association jugée dans un état de conservation suffisant. Le catalogue comporte en tout 28

plantes car certaines peuvent être communes à plusieurs associations. L'objectif du programme MEKA n'est pas ciblé sur un habitat d'espèce particulier pour les insectes ou pour les oiseaux. Il est, au contraire, qualifié de très « basique » : il s'agit de maintenir les prairies naturelles dans le bon état diversité où elles sont et, peut être, d'y amener des prairies artificielles qui deviennent des prairies naturelles au bout de 10 ans.

## 2.2. A quel niveau fixer la barre pour conserver un « bon état de diversité » ?

L'objectif à satisfaire s'applique à des parcelles agricoles sur lesquelles au moins 4 plantes indicatrices sur les 28 possibles doivent être présentes.

La fixation de ce seuil à  $N = 4$  est un compromis, assumé sans état d'âme, qui a été guidé par le souci d'une large participation des agriculteurs. Retenir un objectif de  $N=6$  plantes aurait réservé le bénéfice du programme à 5% seulement des agriculteurs. En revanche, 25% de la surface du Land est éligible avec 4 plantes parmi lesquelles *trifolium pratensis*, différentielle de certains habitats, qui est présent dans 75% des prairies du Bade-Wurtemberg. Au départ, la question de sa valeur indicatrice s'est posée : fallait-il le mettre ou non dans le catalogue ? Or, les éleveurs apprécient cette plante, que la plupart d'entre eux ont déjà dans leur prairie. Elle pouvait ainsi constituer un facteur de succès du programme, ce qui a conduit à la retenir.

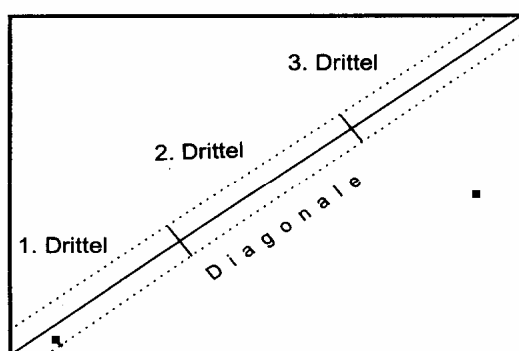
Il a été également question de créer un deuxième niveau d'exigence en donnant un bonus pour 6 plantes. Le Ministère s'y est opposé en jugeant que cela devenait trop compliqué au niveau du contrôle de la mesure « prairie », qui n'est pas la seule MAE à devoir être contrôlée.

## 2.3. Méthode d'inspection des parcelles

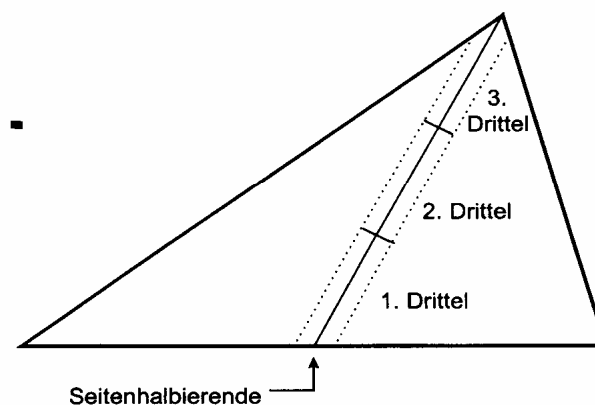
Le cahier des charges de la mesure stipule uniquement que les 4 plantes doivent être présentes régulièrement.

Pour s'en assurer, on parcourt la parcelle selon la diagonale la plus longue, divisée (mentalement) en 3 tronçons (cf. figure). La surface inspectée est une bande de 80 à 90 cm de large de chaque côté de la ligne de marche, correspondant à la longueur des bras étendus du contrôleur. Dans chacun des 3 tronçons du transect, il doit trouver au moins une plante (un spécimen) de 4 plantes indicatrices. On exclu de l'inspection les bords de champs car ils sont toujours plus riches en biodiversité si bien qu'ils ne traduisent pas les véritables caractéristiques des surfaces herbagères.

**Rechteckiger Grünlandschlag**



**Dreieckiger Grünlandschlag**



Le meilleur moment pour procéder à cette inspection est le moment d'utilisation de la 1<sup>o</sup> pousse, soit entre mi-mai et mi-juin selon les conditions d'altitude et l'évolution phénologique. Il suffit ainsi que le contrôleur voie la plante – pas forcément la fleur.

Selon R. Oppermann, le contrôle est assez simple : dans la plupart des cas, la présence d'au moins 4 plantes est évidente et le demeure même lorsque la prairie a été fauchée. Mais il peut y avoir des cas



litigieux, notamment quand l'agriculteur empoche la prime sans s'être préalablement assuré de l'état de sa prairie.

C'est pourquoi il faut bien expliquer aux agriculteurs qu'ils doivent uniquement compter les plantes indicatrices qui sont régulièrement présentes dans toutes les parties de la prairie. Si une espèce de plante n'est représentée que par quelques individus, ils courent le risque que sa présence ne soit pas constatée.

#### ***2.4. Contrats et contrôles : des responsabilités de l'administration***

L'intervention de l'IFAB s'arrête à la mise au point de la grille de contrôle de la mesure. Le montage des contrats, le contrôle et le suivi sur le terrain sont du ressort du Land.

Le contrôle de la mesure « prairie riche en espèces<sup>o</sup> » prend place dans le contrôle général du programme MEKA. Comme celui-ci comprend environ 30 MAE différentes et qu'un agriculteur souscrit souvent de 5 à 12 mesures, elles sont toutes contrôlées en même temps. MEKA répond au cadre normal de l'Union Européenne, qui veut que 5% des agriculteurs soient contrôlés chaque année. La sélection s'opère à la fois de façon aléatoire et à la fois sur une « analyse des risques » (*ie.* les agriculteurs à problème sont plus particulièrement visés). Ce contrôle est sous la responsabilité du département de l'Agriculture, de la Forêt et de l'enseignement du Land, dont il existe une unité administrative à l'échelon de circonscriptions qu'on pourrait comparer en France aux cantons (35 au Bade-Wurtemberg). Les contrôleurs sont eux mêmes contrôlés par l'Etat fédéral et Bruxelles.

Selon R. Oppermann, il serait trop risqué et inopérant de prétendre amener des prairies à l'objectif de 4 plantes sur la durée du contrat. Il faut au moins 10 ans et encore – le résultat n'est pas assuré.

Aucun conseil technique aux agriculteurs n'accompagne la mesure « prairie riche en espèces ». S'agissant des prairies qui ont déjà 4 plantes, il n'y aurait pas de bon conseil. Le seul conseil consiste à dire aux agriculteurs de continuer à faire comme ils ont toujours fait. Ils savent, par expérience, qu'il ne doivent pas mettre trop de fumier, qu'il vaut mieux couper tard et alterner tous les ans les coupes très tardives avec les très précoces. La difficulté est au niveau des écoles d'agriculture où il n'est pas facile de concevoir de faire autrement et de l'enseigner : ce n'est pas encore rentré dans leur culture.

### **3. La valorisation de la biodiversité : le concours des prairies fleuries (IFAB)**

#### ***3.1. Accompagner la mesure « prairie riche en espèces » par un travail d'animation et de communication***

Ce concours est une initiative prise par l'IFAB pour donner une impulsion à la mesure MEKA « prairies » à un moment où elle était contestée par les agriculteurs dans sa forme (cf. supra) aussi bien que dans son bien-fondé : 60 à 75% des agriculteurs du Bade-Wurtemberg ne peuvent y souscrire. Ils n'en voyaient donc pas l'intérêt.

D'un autre côté, 65 000 à 70 000 ha de prairies éligibles restent hors du programme «MEKA ». Or, celui-ci cherche à toucher les agriculteurs en général, d'où la proposition de l'IFAB d'organiser un concours de prairies fleuries ouvert à tous, contractants et non contractants.

L'idée a été empruntée aux autrichiens, qui le pratiquent depuis 4 ou 5 ans avec succès. Elle a intéressé l'association des agriculteurs (syndicat local) et le Ministère, auxquels R. Oppermann a soumis le projet. Le Ministère a demandé à ce qu'une association d'amis de la nature, importants au Bade Wurtemberg, participe au comité d'organisation : celle des promeneurs (500 000 adhérents + une revue).


Le concours a eu lieu la première fois en 2005 dans le Jura souabe et cette année, en Forêt noire, régions de montagne dans lesquelles il est très difficile de maintenir l'agriculture : certains des lauréats la pratiquent sur leur temps de loisir. Mais, pour la première fois depuis 5 ans, le magazine professionnel agricole du Bade-Wurtemberg (l'équivalent de *La France Agricole*) a parlé du programme « prairies fleuries » en rendant compte du concours (3 articles).

### 3.2. Les critères d'évaluation : l'invention d'un système de valeur « agri-écologique »

L'ambition de l'IFAB va bien au delà de la mise au point d'une mesure effective en terme de conservation de la biodiversité qui soit facilement contrôlable. Le concours des prairies fleuries est un champ d'expérimentation d'une méthode plus générale d'évaluation technique et de valorisation sociale de qualités « agri-écologiques ».

Le classement des prairies (tableau 4) s'appuie sur une grille d'appréciation, établie par R. Oppermann et un écologue, qui croise des critères « écologiques » et des critères « agricoles ».

Tableau 3 : Critères et valeurs du classement des parcelles concourant au championnat des prairies organisé dans les Alpes souabes (2005)

Critères d'amélioration	Valeur de résultat		Graphique : « Richesse variétale (nombre de plantes indicatrices reconnues) »
	Fourchette	Moyenne	
Critères écologiques			 <p>Ox : nombre de parcelles Oy : tous les enregistrements</p>
-richesse de variétés	3-13	7,1	
- importance écologique	1-5	3,4	
Critères de valeur fourragère			
- couverture végétale	1-3 2-3 1-5	2,7 2,9 3,9	
Valeur d'amélioration d'ensemble	8-27	20,0	

Source : *Wiesenmeisterschaft. Schwäbische Alb 2005. Ein Ergebnis-Überblick* (plaquette IFAB/NABU/Association des agriculteurs/ Région du Bade-Wurtemberg)

#### a) Valeur écologique

R. Oppermann la qualifie de « valeur subjective » au sens où il existe plusieurs critères pour la définir mais elles ne sont pas fixes. On va chercher à apprécier le « bon état » de la prairie à travers la typicité de la faune et de la flore, ses bordures (présence de haies ou d'arbres), etc... ..° Cette appréciation devient très difficile à faire avec des critères fixes. La grille <sup>[3]</sup> résulte d'une approche très pragmatique dans laquelle on cherche uniquement les indicateurs de qualité.

Dans le cas du concours, le jury va regarder dans la prairie par exemple le type de végétation, si sa composition est complète ou si l'on a seulement une partie des plantes qui la compose ; si c'est intéressant pour les insectes etc... Les « instructions » restent verbales.

La valeur écologique varie de 1 à 5. La valeur 1 correspond à une prairie qui a les plantes indicatrices mais qui n'est pas typique de la végétation (plantes envahissantes – indicateurs de dégradation) ; la valeur 5, au contraire, signifie optimum (pas d'indicateurs de dégradation ; structure intéressante pour la faune).

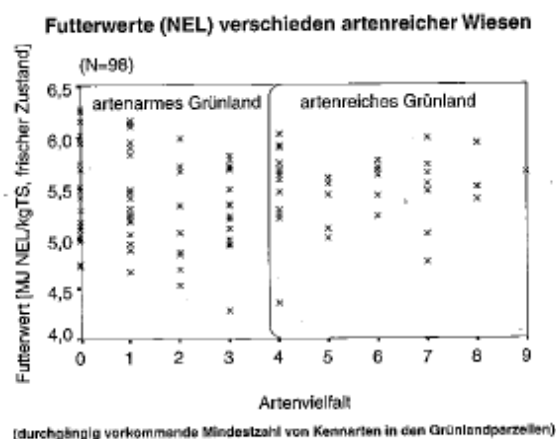
<sup>[3]</sup> Erfassungsanleitung Wiesenmeisterschaft im Schwarzwald 2006, IFAB, 04.05.2006 [Instructions pour la notation. Concours de prairies en Forêt noire 2006], document remis.

La grille comporte notamment un critère « élasticité », défini par le rapport graminées / plantes à fleur (dicotylédones) : des travaux montrent que l'optimum est de 50 à 60% de dicotylédones/graminées. Si l'on a que des graminées, ce n'est pas bon pour la valeur écologique ... ni pour la valeur agricole.

#### b) Valeur agricole

Il est très important pour les agriculteurs que la prairie ait aussi une valeur fourragère. Les critères sont, en revanche, assez fixés.

R. Oppermann a réalisé un travail avec le Dr. Gottfried Briemle, qui dirige une grosse équipe de 100 personnes à l'institut de recherche pour les prairies, les pâturages et l'élevage à Aulendorf, près du lac de Constance et Hanseli Gujer, son homologue suisse. La valeur agricole des prairies, exprimée en – énergie (mégajoules / UFL) a été analysée en fonction du nombre de plantes indicatrices présentes



Source : Oppermann, R. & Gujer, H. (2003): Artenreiches Grünland bewerten und fördern -MEKA und ÖQV in der Praxis, Stuttgart (Ulmer)

Les résultats montrent que les prairies très pauvres en espèces ont aussi des valeurs agricoles faibles et que les prairies très riches en espèces n'ont pas de valeurs agricoles très basses. Autrement dit, la majorité des prairies riches en espèces a aussi une valeur fourragère intéressante. Les analyses ont été refaites 3 semaines plus tard sur les mêmes prairies. Elles montrent que les prairies pauvres en espèces sont remontées dans les fortes valeurs agricoles – et pas les autres (fig. ci-dessus).

R. Oppermann a pu observer que beaucoup d'agriculteurs aiment leurs prairies riches en espèces et qu'une bonne valeur écologique est importante aussi pour eux. Ainsi, « *ce n'est pas seulement la quantité de fourrage qui les intéresse : la biomasse que l'on peut récolter n'est pas suffisante. Ils y mettent aussi autres valeurs, comme la **valeur médicinale** ».*

Il souligne par ailleurs tout l'intérêt de relier des valeurs de biodiversité à des valeurs économiques en rapportant une discussion avec un agriculteur, propriétaire d'une station où les bœufs sont pesés. Ceux qui sont engraisés sur les prairies extensives ont un GMQ de supérieur de 100,5 g/jour aux autres bovins – et sans doute pas la même qualité de viande.

## 4. Le prix de la biodiversité. Evaluation et perspectives

### 4.1. Bilan du programme MEKA : payer la biodiversité, pourquoi ?

R. Oppermann voit surtout MEKA comme un programme de responsabilisation des agriculteurs en leur disant : « regardez, vous avez des prairies de qui sont de valeur adaptée : conservez-les ! »

La seconde génération de la mesure « prairie riche en espèces » redonne aux agriculteurs de l'autonomie en les laissant libres de faire comme ils l'entendent. La seule exception concerne

l'interdiction de faire de d'ensilage avant le 1<sup>o</sup> juin, contrainte imposée par l'Union européenne pour des questions de contrôle. En revanche, le fanage reste autorisé (possibilité de contrôle sur les foins).

Pour R. Oppermann, il faut payer la biodiversité parce que tant qu'il y aura les primes à l'agriculture en général (PAC – 1<sup>o</sup> pilier), les agriculteurs auront toujours pour objectif de produire plus de lait. On peut effectivement produire 7 000 ou 8 000 litres sur des prairies biodiverses mais il faut alors que l'agriculteur ait une grande surface d'exploitation, ce qui est rarement le cas au Bade-Wurtemberg.

La subvention 50 €/ha pour les prairies fleuries correspond, en principe, à la compensation d'un surcoût ainsi que le veut l'Union européenne qui subventionne ici une baisse de rendement à 100%. En théorie, les agriculteurs n'ont rien perdu mais cela dépend du genre de production qu'ils ont. Le Bade-Wurtemberg a essayé de faire un système incitatif par rapport au modèle d'agriculture dominant.

Si les MAE pour les prairies représentent peu de chose financièrement (90 € + 50€/ha), ces primes sont importantes psychologiquement. Pour R. Oppermann, « *on a besoin de payer les agriculteurs pour la biodiversité : c'est une manière de leur dire que la biodiversité est quelque chose d'important pour la société, que nous payons pour elle – pas pour avoir plus d'ha en céréales ou en maïs* ».

Selon lui, MEKA a accru le niveau de compréhension des agriculteurs de leur paysage culturel en leur permettant de développer d'autres valeurs que la production agricole et d'en être fiers. Ils prennent conscience d'être des producteurs de paysages, de biodiversité – et ils sont payés pour ça.

Il ajoute qu'à l'avenir, il est probable que les agriculteurs ne toucheront plus de subventions (nd. du 1<sup>o</sup> pilier de la PAC). C'est pourquoi cette prise de conscience est importante parce que ces « *productions pourront leur servir pour le marketing* ».

#### ***4.2. Qui doit payer ? Les suites du concours de prairies fleuries***

L'IFAB espère que le contrat, conclu pour un an, sera reconduit en 2007 afin de pouvoir poursuivre le travail dans d'autres régions du Bade-Wurtemberg.

Pour pérenniser la dynamique enclenchée, R. Oppermann souhaite que les agriculteurs et les communes d'une petite région (Jura souabe, Forêt noire) reprennent à leur compte ce concours des prairies fleuries avec le soutien de l'IFAB, mais sous une autre forme. Les agriculteurs doivent pouvoir être rétribués pour maintenir les prairies par ceux qui viennent pour contempler ce paysage, pour participer à une fête et qui fassent en sorte que ce travail soit plus attractif pour les agriculteurs. « *Il ne suffit pas de récompenser les agriculteurs en leur disant « bravo » et en leur décernant un prix. Il faut faire payer la biodiversité, en y associant les villages (et leurs habitants). C'est une idée dont la réalisation va demander du travail* ».

#### ***4.3. Changer les normes et les modèles de l'excellence professionnelle***

Outre le concours de prairies fleuries, l'autre programme prioritaire auquel veut s'attaquer l'IFAB est l'enseignement agricole afin de faire évoluer les valeurs et les normes de l'excellence professionnelle pour les agriculteurs et leur appareil d'encadrement technique.

## 5 – Perspectives pour le PNR

La démarche élaborée par l'IFAB permet de faire vivre les inventaires des milieux réalisés par le PNR en leur donnant un usage fonctionnel dans le cadre d'une politique agri-environnementale (établissement des objectifs, priorités, localisations des secteurs d'application des mesures). Grâce à la méthode de contrôle basée sur la présence d'un ou plusieurs habitats naturels, la carte ne sert pas à mettre des frontières d'éligibilité de mesures ou de déterminisme de la valeur écologique dans les parcelles agricoles (îlots RPG). La carte permet de faciliter la connaissance des techniciens et des agriculteurs sur la présence d'habitats remarquables dans un secteur et de pré-zoner les prairies éligibles à contractualiser. Accompagnée de la typologie des habitats (cahiers d'habitats), on peut dès lors imaginer un conseil agri-environnemental pour aider les agriculteurs à « produire » la biodiversité.

L'expertise écologique du Parc trouve alors son emploi au côté d'une expertise sur l'utilisation agricole des prairies : on donne du sens au conseil agri-environnemental en traduisant les objectifs de production de la biodiversité par une technicité et non plus par une contrainte rétrograde. On garantit que les surfaces primées sont des prairies véritablement intéressantes pour la biodiversité floristique et faunistique. On s'assure aussi de leur valeur productive. L'appropriation des objectifs de gestion de la biodiversité par les acteurs agricoles devrait en sortir grand.

Cette méthode de contrôle de la qualité des prairies pourrait également avoir un intérêt en soi pour apporter une norme de biodiversité dans le territoire. Il s'agirait en fait d'une norme simple de qualité, facilement mesurable. A l'image de la mesure de la qualité du lait par le nombre de micro-organismes, le taux protéique etc..., la qualité des prairies, ressources herbagères du territoire de l'appellation d'origine fromagère, pourrait être mesuré par la surface de prairies répondant aux normes « 4 plantes indicatrices de qualité ». Ce travail pourrait avoir du sens à l'échelle du territoire ou des exploitations agricoles.

Le travail de R. Oppermann s'arrête à la proposition de plantes – indicateurs de contrôle, pour lesquelles il retient des indicateurs de qualité. Les catégories de prairies et le catalogue de plantes du Bade-Wurtemberg sont assez communes aux régions de moyennes montagne tempérées si bien que le travail de l'IFAB peut s'avérer adapté aux Alpes du Nord et au Jura frontaliers.

Les plantes sélectionnées sont facilement reconnaissables. Les risques de confusion sont peu probables grâce au choix d'espèces ou de genre judicieux qui a été fait. La méthode du choix des plantes est reproductible dans d'autres territoires.

Les « plantes à fleur » sont, par ailleurs, des dicotylédones. Les travaux spécialisés de l'INRA sur les relations entre alimentation des vaches et caractéristiques des produits (propriétés organoleptiques, typicité, qualités nutritionnelles) montrent que certaines d'entre elles présentent un intérêt pour la production fromagère et sa différenciation, enjeu crucial pour l'élevage de montagne.

Cette mesure a un intérêt pour la gestion de prairies et pelouses naturelles riches en espèces. Ces surfaces sont *a priori* non embroussaillées : les enjeux de gestion de la biodiversité concernent plus le risque de dégradation par intensification en général que par boisement. La mesure est sans doute applicable dans certains systèmes de prés-bois. Par contre, une réflexion sur le choix de plantes indicatrices dans les landes (non fait en Allemagne) mériterait sans doute d'être étudié, de même que pour les prairies humides.



Reste la question des indicateurs de suivi dans une perspective de conseil agri-environnemental et d'accompagnement de MAE. Les références actuelles sur la gestion des prairies développées dans les Alpes du nord par le GIS sont certainement mobilisables ou adaptables.

Reste également la question à l'échelle du territoire du PNR du massif des Bauges des **enjeux de biodiversité hors des prairies riches en espèces**, c'est à dire :

- dans les prairies plus intensives, où la qualité des herbages peut être abordée à travers les indicateurs de dégradation (mauvaises plantes fourragères envahissantes) ; par le nombre d'espèces prairiales et l'équilibre graminées/dicotylédones. Les plantes envahissantes, comme la gentiane jaune ou le vétrate dans les prairies intensives d'alpage permettent toutefois, à une densité raisonnable, d'apporter une meilleure biodiversité des prairies utile au pâturage,

- dans les linéaires où les éléments ponctuels (haies, bords de cours d'eau, talus, murets, vergers) qui offrent des structures végétales horizontales (corridor biologique) et verticales (couverts, abris) favorables à la biodiversité. Ce sont de véritables réservoirs de biodiversité dans les herbages intensifs,
- dans les parcelles embroussaillées ou partiellement boisées, où le maintien de l'ouverture des milieux, tout en conservant un certain recouvrement d'arbustes, est un enjeu majeur pour conserver la biodiversité du territoire, ce qui nécessite de travailler sur la conduite de troupeaux et la lutte sélective contre les ligneux ou sur des techniques de débroussaillage,
- sur les habitats d'espèces ayant un enjeu spécifique pour la faune sauvage (directive « Oiseaux »). Si elle est appliquée à l'échelle d'un territoire, une mesure du type « prairie riche en espèces » permet-elle de maintenir une diversité de pratiques agricoles favorable aux oiseaux ? On peut légitimement l'espérer dans le massif des Bauges où la diversité floristique, seule véritable garantie contrôlée de la mesure, est une condition nécessaire à la survie de l'avifaune. Une contrainte retard d'utilisation (fauche ou pâturage tardives) sur des prairies à enjeu ornithologique fort serait contreproductive par rapport aux attentes d'appropriation et de sensibilisation des agriculteurs qui sont nécessaires pour garantir une gestion durable de ces espèces. Un travail (et des mesures ou financements spécifiques) sur le matériel agricole (type de faucheuse adapté à une faible mortalité faunistique) et les pratiques de fauche (heures dans la journée, fauche centrifuge) pourrait venir compléter utilement la mesure « prairie fleurie ».

## Annexe 1 : Références

	Programme INRA – PNR des Bauges « Economie de l'élevage/Economie de la biodiversité »	
---	--	---

## Enquête

Dr. Rainer OPPERMANN



Institut für Agrarökologie und Biodiversität (IFAB)  
 Böcklinstr. 27  
 D-68163 Mannheim

Tel. (0049)-0621-3288790  
 FAX (0049)-0621-3288799  
 Internet: [www.ifab-mannheim.de](http://www.ifab-mannheim.de)  
 E-mail: [oppermann@ifab-mannheim.de](mailto:oppermann@ifab-mannheim.de)

## Date

24 juillet 2006

## Enquêteurs

C. de SAINTE MARIE  
 INRA SAD, Unité d'Ecodéveloppement Avignon  
 P. MESTELAN  
 PNR du Massif des Bauges

## Doc. disponibles

*Artenreiches grünland. Anleitung zur Einstufung von Fläichen für die Förderung im MEKA II.* [Programme MEKA II - Guide pour le classement des « prairies riches en espèces », Ministère des espaces champêtres du Bade Wurtemberg, traduction M. Bourgeois] (Plaquette)

*Wiesenmeisterschaft. Schwäbische Alb 2005. Ein Ergebnis-Überblick* [Championnat prairies. Alpes souabes 2005. Un panorama des résultats- Traduction M. Bourgeois] – plaquette

Oppermann, R., 2006. *Ergebnisorientierte Honorierung artenreichen Grünlands in Deutschland – Übersicht und Ausblick* (article Pdf, non référencé)

Oppermann, R., Biodiversitätsförderung in den südwestdeutschen Mittelgebirgen- Ansätze und Perspektiven - (2 pages Pdf, non référencé)

## Documents remis

Oppermann, R. & Gujer, H. (2003): *Artenreiches Grünland bewerten und fördern -MEKA und ÖQV in der Praxis*, Stuttgart (Ulmer) [ouvrage]

Erfassungsanleitung Wiesenmeisterschaft im Schwarzwald 2006, IFAB, 04.05.2006 [*Instructions pour la notation. Concours de prairies en Forêt noire 2006*] – 4 pages

Pistes indiquées  
(contact – doc)

**Dr. Gottfried Briemle**, Institut pour les prairies, les pâturages et l'élevage du Bade-Wurtemberg, [Gottfried.Briemle@lvvg.Bade-Wurtemberg.de](mailto:Gottfried.Briemle@lvvg.Bade-Wurtemberg.de)

**Hansueli Gujer**, BAFU, Suisse, [Hans.Gujer@bafu.admin.ch](mailto:Hans.Gujer@bafu.admin.ch)

## MD

1 + copie MP3 (Transcription)

**Annexe 2** : Extrait du « Guide pour le classement des « prairies riches en espèces »  
*Artenreiches grünland. Anleitung zur Einstufung von Fläschen für die Förderung im MEKA II*,  
 Ministère des espaces champêtres du Bade Wurtemberg

Traduction Marie Bourgeois, stagiaire Ina-PG/ Inra-Ecodéveloppement

### « **Conseils d'utilisation** »

La version actuelle du programme MEKA (MEKA II) comporte comme nouvelle mesure la récompense de la diversité variétale dans les prairies. Le soutien s'effectue lorsqu'un gisement de plantes facilement reconnaissables est présent. Ces conditions doivent permettre de déterminer si une surface remplit les critères.

Le catalogue des espèces comprend en vue d'une reconnaissance aisée seulement des herbacées (nd. dicotylédones) et donc aucune graminée. Les images des 28 variétés clés ont été prises sur des lieux secs, frais et humides ainsi qu'en pâturages montagnards.

Quand les caractéristiques du sol sont connues, on a juste besoin de rechercher la plante dans la rubrique concernée. Comme il se peut que l'on rencontre différentes humidités sur une petite parcelle, il est conseillé de passer les photos en revue plusieurs fois.

La plupart des herbacées fleurissent début été. Certaines espèces sont stériles ou ont des temps de floraison courts. Pour ces plantes là, une attention particulière doit être apporté à l'examen des feuilles.

Les espèces végétales citées ont leur habitat dans l'une des 7 prairies extensives décrites précédemment :

On peut trouver au moins 7 espèces dans chacune de ces prairies. Par un recoupement des lieux, le nombre d'ensemble des espèces clés se limite dans tous les cas à un seuil de 28.

### **Guide d'analyse d'une parcelle de prairie**

Le meilleur moment pour procéder à cette analyse est le moment d'utilisation de la 1<sup>o</sup> pousse, soit entre mi-mai et mi-juin selon les conditions d'altitude et l'évolution phénologique.

[Figure , reportée dans le texte du compte-rendu]

1. La parcelle est partagée selon l'une des diagonales (pour le triangle droite passant par le milieu du côté opposé-médiane). Cette distance est mentalement à diviser en 3 tronçons.

2. Pour chacun de ces 3 tronçons le domaine, correspondant à l'étendue des bras étendus est à inspecter pour reconnaître les variétés végétales clés. Cette surface conseillée est donc une bande débordant à gauche et à droite de la ligne de marche et correspondant à 80-90 cm de large (longueur des bras).

Comme il l'est montré dans l'exemple, les espèces seront à cocher dans une liste. Une récompense supplémentaire pour les prairies riches en variétés végétales sera accordée quand, dans chacun de ces 3 tronçons, au moins 4 variétés différentes seront trouvées.

Si, sur l'ensemble du parcours, le nombre nécessaire n'est pas atteint, un partage de la parcelle est possible. Les frontières doivent cependant se trouver le long de haies, chemins ou lisières suffisamment marquées.

Le contrôle du partage de la parcelle est à répéter comme décrit en 1 et 2. Si les parcelles font plus de 20 m de large, une bande frontière de 3 m de large (par exemple le long d'un chemin ou d'un fossé délimitant la parcelle) est à exclure de l'analyse ».